

# La mobilisation du champ d'expansion des crues

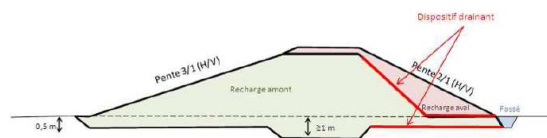
- Les principaux points de l'étude d'impact  
– Mickaël Lootens, V2R

## \* Maîtrise d'œuvre

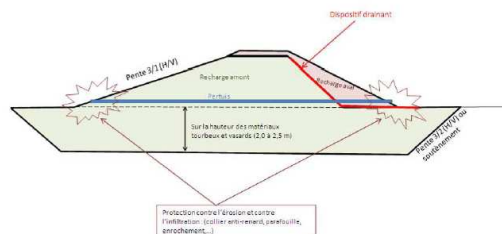
### SCHEMA PRINCIPE DIGUES

(étude niveau PRO Arcadis – mission type G2)

- Zone courante - Coupe



- Zone pertuis+réversoir - Coupe



## **\* Maîtrise d'œuvre**

### **COUTS**

(Niveau AVP – V2R)



### **ESTIMATION**

HORS MESURES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES  
HORS AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Désignation	Montant € H.T.
Site de priorité 1 - Saint-Martin-d'Hardinghem	1 263 243,00
Site de priorité 2 - Rumilly et Verchocq	1 099 025,00
Site de priorité 3 - Aix-en-Ergny - Verchocq	499 267,00
Site de priorité 4 - Verchocq	505 382,00
Site de priorité 5 - Renty	690 155,00
Site de priorité 6 - Renty - Fauquembergues	904 160,00
Site de priorité 7 - Warnecques - Merck Saint Liévin	1 312 168,00
Site de priorité 10 - Bayenghem-les-Seninghem	563 270,00
Site de priorité 11 - Bléquin	351 440,00
Site de priorité 12 - Affringues	739 290,00
<b>TOTAL TRAVAUX € H.T.</b>	<b>7 927 400,00</b>

## **\* Les principaux éléments de l'étude d'impact**

### **FAUNE/FLORE/HABITATS**

Suite aux inventaires du patrimoine naturel menés en 2007 et 2008 sur 13 sites :

- Présence d'espèces protégées pour la faune et la flore (amphibiens, oiseaux, mammifères – Pas d'inventaire chauve-souris mais bibliographie)
- Présence d'espèces invasives (Balsamine de l'Himalaya, Cognize du Canada)
- Notion de corridors biologiques intégrée suite à incitation Région (trame V/B) et réglementation

Grands types d'effets attendus sur les groupes et milieux naturels :

- Dégradation et destruction de zones humides (4 ha) (Arrêté de 2009)
- Déboisements (5 ha)
- Risque de dégradation voire de destructions d'habitats d'espèces protégées (localisation des stations faite)

## FAUNE/FLORE/HABITATS - SUITE

### Mesures à intégrer en phase travaux

**Période travaux** : Juillet / Août / Septembre / Octobre

**Entreprises** : respect des habitats d'espèces protégées, périodes d'interventions, pistes de chantier, nettoyage des engins, origine des terres (si besoin), pénalités en cas de dégradation...

**Aménagements** : localisation ajustée, continuités écologiques (plantations, buses, choix des espèces), valorisation écologique selon disponibilités foncières...

**Organisation** : assistance par un écologue, suivi et entretien spécifique à programmer (oiseaux : 1x/2 ans, botanique 1x/4ans,...)

### Précautions, limites

#### **Attention particulière**

Prise en compte de l'évolution de la législation (ex : oiseaux, Trame verte et bleue)

#### **Limites**

Relative ancienneté des données du patrimoine naturel

## \* Les principaux éléments de l'étude d'impact

### HYDROGRAPHIE

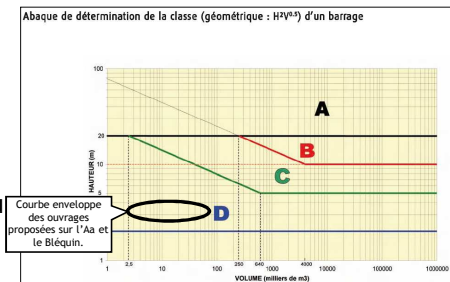
- Réduction de la fréquence du risque d'inondation (2 x moins au minimum), du nombre d'habitations inondées (400 de moins pour une crue type 2002, 1/3 du total en moins)

- Intégration du risque de rupture de digue (tous les ouvrages classe D)

Sites 1, 7 et 10 intéressant la sécurité publique.

- Impact sédimentaire faible (suivi)

- Impact sur la mobilité du cours d'eau négligeable



## **\* Les principaux éléments de l'étude d'impact**

### **PAYSAGE :**

- Paysage du fond de vallée relativement fermé (trame arborée et bocagère assez dense) -> Très faible visibilité des sites depuis les alentours.
- Localement, habitations proches des sites : impact visuel fort
  - > Mesures d'intégration à prendre
  - > Concertation avec riverains les plus proches
  - > Photomontages pour illustrer les cas les plus significatifs.
- Videomontage réalisé pour illustrer le fonctionnement en crue des Ouvrages (sur site 5 – Renty).



## **\* Les principaux éléments de l'étude d'impact**

### **AGRICULTEURS / FONCIER :**

- 91 ha d'emprise au sol pour les ouvrages
  - 70 ha d'emprise « surinondation »
  - 21 ha d'emprise pour les digues et « bords de rivière »
- SmageAa :
  - acquisition foncière sur les 21 ha d'emprise des digues
  - servitude de surinondation avec protocole d'indemnisation pour les surfaces à l'intérieur des CIC.
- Les exploitants agricoles sont généralement peu impactés par le projet (2,4 % de la SAU des 33 exploitants concernée par l'emprise totale des CIC qui est de 91 ha), mais avec 2 exploitants plus touchés (7,6 et 11,5% de leur SAU concernée).

## **\* Les principaux éléments de l'étude d'impact**

### **CHANTIER :**

- 10 SITES, 21 ha d'emprise pour les digues et « bords de rivière »
- 4 mois de travaux / an pendant 3 ans (phasage organisé suivant les priorités d'aménagements, 2 premières années sur l'Aa, la 3ème sur le Bléquin et l'Urne-à-l'Eau).
- Phase de terrassement : import de matériaux -> transit de camions.
  - > Nuisances sonores, qualité de l'air, sécurité.
  - > 97 830 m3 d'import de matériaux pour les corps de digue (8 153 camions) + 33 760 m3 d'export (2 813 camions) => 11 000 trajets « externes » aux emprises des chantiers.

*(Remarque : équivalent à 4 jours de circulation PL sur A26 et RN42 à St-Omer/Arques).*

  - > accès chantier limitant au maximum les nuisances pour habitants.

## **Les étapes administratives à venir**

- Plusieurs procédures conjointes
  - Autorisation « loi sur l'eau »
  - Enquête publique « Bouchardeau »
  - DUP
  - Arrêté de cessibilité
  - DIG ?
  - Servitude d'utilité publique

## Les étapes administratives à venir

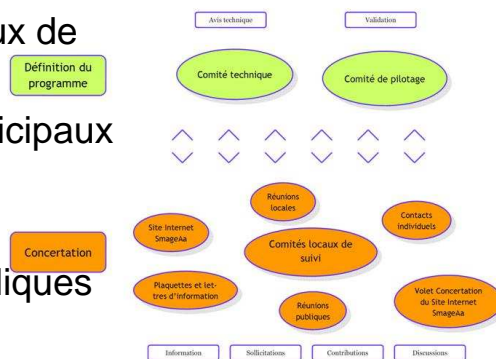
- Le dossier
  - Insertion de l'enquête dans les procédures administratives
  - Notice explicative
  - Plan de situation
  - Plan général des travaux
  - Caractéristiques principales des ouvrages
  - Appréciation sommaire des dépenses
  - Etude d'impact
  - Plan parcellaire régulier pour la cessibilité
  - Liste des propriétaires pour la cessibilité
  - Notice servitude (sujétions et interdictions)
  - Plan du périmètre de la servitude
  - Liste des propriétaires dont les terrains sont grevés de servitudes
  - Projet d'arrêté de servitude
  - Dossier de mise en compatibilité du PLU de la commune de ?

## Les étapes administratives à venir

- Les délais

## Les étapes administratives à venir

- La démarche de participation
  - Le site de participation
  - Les comités locaux de suivi
  - Les conseils municipaux
  - Les conseils communautaires
  - Les réunions publiques



## Le projet de Programme d'Action de Prévention des Inondations

- Démarche nationale
  - Appel à projet permanent
  - Label
  - Cahier des charges
  - Financements de l'Etat
  - Structure pilote
  - Échelle du territoire
  - 6 ans



## Le projet de Programme d'Action de Prévention des Inondations

- La stratégie locale
  - Cohérente et adaptée aux problématiques
  - Basée sur un diagnostic approfondi et partagé
    - Plusieurs niveaux d'action selon les enjeux à l'échelle du territoire
    - + actions complémentaires selon les objectifs
    - Politique mise en œuvre à formaliser

## Le projet de Programme d'Action de Prévention des Inondations

- Le programme d'action
  1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
    - Repères, **DICRIM**, observatoires
  2. Surveillance, prévision des crues
    - Système de prévision
  3. Alerte et gestion de crise
    - **PCS**, exercices
  4. Prise en compte du risque dans l'urbanisme
    - PPRN, **intégration dans doc urbanisme**
  5. Actions de réduction de la vulnérabilité – obligatoire
    - + augmentation de la résilience
  6. Ralentissement des écoulements
    - Ralentissement dynamique
  7. Gestion des ouvrages de protection hydrauliques
    - Renforcer ou créer

## Les volets complémentaires de la prévention des crues

- Culture du risque
  - PCS
  - DICRIM
  - Repères
  - Photothèque
  - Réduction de la vulnérabilité
- Désordres hydrauliques locaux
  - Blendecques
  - Wavrans
  - Bléquin
  - Acquin
  - CCCHE

